

La violence conjugale est inacceptable.

La violence est un phénomène de société, elle touche toutes les catégories sociales, toutes les cultures. Ce phénomène est lié au statut de la femme tout au long des siècles.

La violence dénoncée avec horreur, lorsqu'elle se passe dans la rue, dans un lieu public, dans une chambre de torture, dans un commissariat ou à l'autre bout du monde, se produit quotidiennement au sein de la famille et ne suscite ni remous, ni réaction politique, lorsque les femmes en sont victimes.

Les violences à l'égard des femmes ne peuvent être considérées simplement comme accidentelles dans la relation entre individus car elles reposent sur un ensemble de facteurs historiques, culturels, sociaux et psychologiques.

L'éducation, les stéréotypes, l'organisation sociale et familiale sont les facteurs déterminants pour que cette violence existe et persiste. La violence conjugale est un cercle infernal, une escalade, qui peut aller jusqu'au meurtre. C'est une des formes de contrôle et de domination de l'homme.

La violence conjugale peut s'exprimer de plusieurs manières, elle peut être verbale, psychologique, économique, physique, sexuelle.

Elle conduit à une perte de l'estime de soi, de son identité, de sa confiance en ses possibilités.

Elle déséquilibre, enferme, isole.

Elle développe un sentiment de culpabilité, une dépendance psychologique et génère la peur, l'angoisse, le fatalisme, le désespoir et la honte.

La violence conjugale concourt à détruire la victime.

La violence conjugale est traitée par les associations de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » comme un problème social et non comme un comportement isolé ou accidentel. Dans ce sens, la violence entre conjoints devient une responsabilité collective, ce qui veut dire que c'est à toutes et tous de travailler pour parvenir à modifier les comportements et les structures sociales.

En France, dans les années 75, des femmes issues du mouvement féministe ou engagées dans la vie associative, sociale et politique, portent à la connaissance du public et des collectivités le problème des violences conjugales.

Ces associations, constituées ici et là en France comme en Europe ou en Amérique, créent des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales. Ils se nomment selon les régions : « SOS Femmes », « Solidarité Femmes », « Halte aux Femmes Battues », « Maison des Femmes », « SOS Alternatives »...

Dès 1977, ces groupes se coordonnent pour donner naissance en 1987 à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes ».

Les groupes ou associations adhérant à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » partagent l'analyse sociocritique de la violence à l'encontre des femmes, inspirée de la pensée féministe.

Les associations regroupées au sein de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » se fixent comme objectifs de :

- donner la parole aux femmes victimes de violences conjugales
- être solidaire les unes des autres
- lutter contre la banalisation des violences
- mettre en œuvre tous les moyens favorisant l'autonomie des femmes

- développer activement une collaboration partenariale
- développer les prises de conscience individuelles et collectives qui changeront les mentalités et les comportements.

Les moyens et les outils de ces associations sont :

- 1) Des lieux d'écoute, d'accueil et d'hébergement permettant aux femmes victimes de violences, de se protéger, de retrouver confiance, et de s'aménager de nouveaux modes d'existence.
- 2) Dans ces lieux, la parole des femmes est entendue et respectée même si elle est hésitante et contradictoire. Une demande de soutien ou d'accueil en urgence est entendue et traitée comme telle. Les personnes intervenant auprès des femmes ne se substituent pas à elles lors de la prise de décision qui appartient à la personne concernée.
- 3) Les associations organisent des actions d'information, de sensibilisation et de formation afin de partager leurs outils théoriques.
- 4) Les associations mettent en place des ateliers de recherche qui mènent une réflexion interne à partir de l'expérience des lieux d'accueil et d'écoute :
 - élaborent des propositions sociales et législatives
 - échangent avec les groupes et les associations d'autres groupes.

En conclusion : la Fédération Nationale « Solidarité Femmes », en luttant contre la violence conjugale s'inscrit dans le mouvement de transformation des relations hommes-femmes fondé sur l'égalité.